

CONDITIONS DE PARTICIPATION

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER À CE CONCOURS

1. Les présentes conditions générales (« le Règlement ») régissent le « Pace and Love Challenge » (« le Concours ») organisé par Certina SA, dont le siège se trouve à chemin des Tourelles 17, 2400 Le Locle, Suisse (« CERTINA », « nous », « notre », « nos »).
2. En participant à ce Concours, vous acceptez de respecter à la fois notre Règlement ainsi que notre politique de confidentialité. Notre politique de confidentialité peut être consultée sous <https://www.certina.com/ch-fr/privacy-notice>
3. Le Concours n'est en aucune manière financé, soutenu ou organisé par META et/ou Instagram. Toutes les informations transmises sont mises à notre disposition et non à celle de META et/ou Instagram. Vous libérez ainsi META et/ou Instagram dans toute la mesure permise par la loi de toute responsabilité en relation avec le Concours.
4. Sont éligibles à la participation toutes les personnes domiciliées dans l'un des pays suivants et âgées d'au moins 18 ans au début du Concours : Royaume-Uni, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco, Andorre, Turquie et États-Unis.
5. Sont exclus de la participation les employés (et leurs proches), les sociétés affiliées, les représentants, les prestataires ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation ou la gestion du Concours.
6. Chaque personne ne peut participer qu'une fois au Concours. Les participations automatisées ou répétitives ne sont pas autorisées.
7. Pour participer au Concours, chaque participant doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :
 - 7.1. Effectuer un parcours sportif d'au moins 1km (course à pied, marche ou vélo) générant une forme de cœur visible sur une carte, puis réaliser une capture d'écran de ce parcours tel qu'affiché sur une application de running ou de suivi sportif.
 - 7.2. Publier en story sur Instagram ou META :
 - la capture d'écran du parcours,
 - en incluant le hashtag #PaceAndLoveChallenge,
 - et en taguant @certina de manière visible.
 - 7.3. Suivre le compte officiel Certina sur la plateforme utilisée et disposer d'un profil public pendant toute la durée du Concours, ceci afin que nous puissions vérifier efficacement la participation.
8. Vous garantissez que la photo n'est pas diffamatoire, incorrecte ou autrement inappropriée. Vous garantissez en outre que vous êtes autorisé à poster la photo et que vous ne violez aucun droit d'auteur, droit des marques ou autres droits ou lois.
9. Nous-mêmes et nos affiliés déclinons dans toute la mesure permise par la loi toute responsabilité liée à la participation à ce Concours, y inclus pour tout accident et violation des lois applicables. Vous déclarez accepter de nous libérer de toute responsabilité et de toutes prétentions, plaintes, prétentions en dommages-intérêts, pertes et frais dans ce contexte.
10. En participant au Concours, vous nous accordez, ainsi qu'à nos affiliés et partenaires, une licence mondiale, non exclusive, gratuite et transférable pour utiliser, reproduire, publier et partager votre participation (y compris toute photo ou story), ainsi que votre nom, identifiant de réseau social, image, voix et déclarations relatives au Concours, sur

tout support, à des fins de communication et de promotion du Concours. Cette utilisation peut être publique et s'effectuer sans notification ni compensation, dans la mesure permise par la loi. Vous acceptez également que Certina ne soit pas tenue de retirer les contenus publiés ou republiés dans le cadre du Concours.

11. Même si vous suivez correctement le présent Règlement, des événements ou circonstances indépendants de notre volonté peuvent empêcher une participation réussie, de sorte que nous ne pouvons pas la garantir.
12. La soumission de toute information personnelle non valide, incorrecte ou fallacieuse peut entraîner l'exclusion du Concours et/ou le refus d'octroi du prix remporté.
13. Les envois incomplets, soumis en retard ou autrement erronés ne seront pas acceptés. Nous nous réservons le droit de déterminer, à notre seule discrétion, la validité d'un envoi et de disqualifier toute personne soupçonnée d'avoir falsifié le processus de saisie des données ou d'agir d'une manière perturbatrice ou en violation du Règlement.
14. Le Concours commence le 27.01.2026 à 17:00 HEC et se terminera le 15.02.2026 à 23:59 HEC.
15. Le Conseil d'administration de Certina se réunira le 18 février 2026 pour sélectionner le gagnant ayant fait le plus beau cœur dans sa photo de participation.
16. Le gagnant recevra le prix suivant :
 - 1x Certina DS-2 (réf. C024.407.11.051.00, d'une valeur de CHF 970.- RRP ; et
 - 1x Certina DS-2 Lady (réf. C049.210.11.126.01, d'une valeur de CHF 395.- RRP).
17. Le gagnant sera informé par message direct via Instagram ou META par le compte officiel Certina dans les 5 jours à compter de la sélection.
18. Si le gagnant ne peut pas être atteint ou ne répond pas dans les 72 heures à compter de la communication, son droit au prix expire et un autre participant reçoit le prix.
19. Si vous êtes désigné comme gagnant, vous déclarez accepter que nous publions le cas échéant votre nom d'utilisateur sur META et/ou Instagram et la photo sur nos sites Internet, sur nos canaux en ligne (p. ex. Facebook, Instagram et Twitter) et dans nos publications imprimées ; vous acceptez également de recevoir de notre part des e-mails à des fins liées au Concours, dont vous êtes en droit de nous demander à tout moment de stopper l'envoi.
20. Nous nous réservons le droit de sélectionner un autre gagnant si nous avons des raisons de soupçonner que le gagnant a enfreint le Règlement.
21. Pour recevoir le prix, le gagnant doit fournir ses données personnelles (prénom, nom, adresse, adresse électronique, etc.) et prouver son identité en présentant les documents correspondants (p. ex. passeport ou permis de conduire). En cas de litiges concernant l'identité d'une personne, la participation est imputée à la personne à qui appartient le compte e-mail.
22. Le droit au prix ne peut être transféré à autrui. Aucune alternative de prix ou son équivalent en espèces ne sera admise. Nous nous réservons cependant le droit, à notre seule discrétion, de remplacer le prix par un article de valeur égale.
23. Le gagnant assumera le paiement de tout impôt ou de toute taxe afférente au prix remporté.
24. Toutes nos décisions en relation avec le Concours sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
25. Nous nous réservons le droit d'amender le Règlement et de modifier, suspendre ou mettre fin au Concours en cas d'infection par un virus informatique ou d'autre altération technique.
26. Le Concours est invalide là où il est interdit par la loi.
27. La force majeure est tout événement extérieur radical qui dépasse la volonté et le contrôle des deux parties et sans aucune faute de l'une ou l'autre partie, à titre d'exemple mais pas à titre exhaustif: catastrophes naturelles, déclenchements de

guerre, émeutes, révoltes, insurrections, épidémies et pandémies. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de retarder le Concours, ainsi que l'attribution du prix en raison d'un cas de force majeure, pour lequel nous excluons toute responsabilité notamment en cas de non-exécution.

28. Le Règlement est régi par les lois suisses et sera interprété conformément à celles-ci, sans tenir compte d'aucun conflit de lois. En cas de litige, les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Biel/Bienne, en Suisse.
29. Si vous avez des questions au sujet du Concours ou si vous vous opposez à l'utilisation de vos données personnelles telle que définie dans le Règlement, veuillez nous contacter à l'adresse marketing@certina.com

***Avertissements**

Participants aux États-Unis : Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. La valeur approximative du prix est de USD 1'728. Nul là où interdit, notamment en Floride, dans l'État de New York et dans tout État exigeant un prize bond.